AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0982
FR0010588079-FS0411

17 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FREY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mai 2017, la société anonyme Sogecap[1] (17b place des Reflets, Tour D2, 92919 Paris La Défense Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 mai 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FREY et détenir 663 908 actions FREY représentant autant de droits de vote, soit 5,48% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société FREY[3].

[1] Contrôlée par la Société Générale.
[2] Sur la base d'un capital composé de 12 112 500 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF le 13 avril 2017 sous le n° 17-162 et communiqué de la société en date du 10 mai 2017.